



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 22 AVRIL 2026**

Présents: BERNARDIN Daniel, CHEVALIER Philippe, HINSCHBERGER Christophe, DUTHU Sébastien, WEIL-ROBIN Sandrine (procuration à M. BERNARDIN), DIDIER Cécile, PERNIN Sophie, PAILLE Virginie, MARECHAL-LYET Rémy, FAIVRE Caroline.

Secrétaire de séance : HINSCHBERGER Christophe

Le compte-rendu de la séance du 21 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Demande d'ajout à l'ordre du jour des délibérations : Désignation des membres de la commission des impôts (CCID) : Demande acceptée à l'unanimité.

❖ **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :**

M. le Maire expose à l'assemblée, le CFU 2025 de la commune d'Amange, lequel peut se résumer comme suit :

* Solde année 2024 : 134 502.81 €

* Solde année 2025 : 268 282.90 €

Le Compte Financier Unique 2025 est voté à l'unanimité.

❖ **AFFECTATION DES RESULTATS 2025 :**

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,

Le solde de l'année 2025 de 268 282.90 € est affecté comme suit pour l'année 2026 :

Investissement recettes – 002 excédent reporté : 18 064.12 €

Fonctionnement recettes – 002 excédent reporté : 250 217.88 €

Le report des résultats 2025 est validé à l'unanimité par le conseil municipal

❖ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 :**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux actuels à savoir :

- Taxe foncière bâti : 39.99 %
- Taxe foncière non bâti : 27.74 %
- Taxe d'habitation : 8.78 %

❖ **FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS**

Le maire et les adjoints ont décidé de ne prendre que 60 % de l'indemnité des élus prévus soit :

- Indemnité du Maire : 16.9 %
- Indemnités des adjoints : 6.53 %
- Indemnité au conseiller municipal délégué : 100 € brut/mois

Ces indemnités sont validées à l'unanimité.

❖ **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après délibération le conseil municipal décide d'allouer les subventions pour un montant prévisionnel de 7 500 € (voir le détail dans le bulletin d'été).

Toutes les subventions seront versées sous réserve de la production du bilan financier 2025 pour une demande en 2026 ainsi que de la bonne gestion de l'association.

Pour les subventions 2027, seules les demandes de subventions envoyées à la mairie avant le 1^{er} mars 2027 seront étudiées.

❖ APPROBATION DU BUDGET 2026

Le maire présente le budget 2026 (détails pratiques dans le bulletin d'été) :

Fonctionnement Dépenses : 355 397.07€

Recettes : 492 689.88€

Investissement Dépenses : 176 881.15€

Recettes : 176 881.15€

❖ DESIGNATION DU DELEGUE DU SIDEC

Après avoir procédé à l'appel à candidature puis au vote à scrutin secret, le conseil municipal déclare élu en qualité de délégué communal, M. Rémy MARECHAL-LYET

❖ DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire 31 délégations qui seront affichées au panneau d'affichage ou visible en mairie.

❖ DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE

Considérant que Mme BONNAMY Damienne est volontaire et compétente pour être désignée référent déontologue des élus, Le Maire propose de désigner Mme BONNAMY Damienne référent déontologue des élus de la commune.

Le conseil municipal valide à l'unanimité Mme BONNAMY Damienne pour être référent déontologue des élus de la commune. Le montant de sa rémunération s'élèvera à 80 € par dossier.

❖ TRAVAUX SYLVICOLES 2026 : APPROBATION DU DEVIS ONF

Le maire présente le devis ONF pour les travaux sylvicoles 2026 de cloisonnement et dégagements manuels. Le montant s'élève à 2 392.78 € HT.

Le conseil municipal valide le devis à l'unanimité.

❖ APPROBATION DES COMPTES 2025 DU RPI

Le maire présente les comptes du RPI pour l'année 2025 :

Fonctionnement du R.P.I

Dépenses réelles

Coût au prorata du nombre d'enfants

▪ Amange = 45 884.12 €

= 43 720.07 €

▪ Châtenois = 46 525.27 €

= 48 689.48 €

La répartition définitive pour le R.P.I. se présente donc ainsi :

↪ CHATENOIS doit à la commune D'AMANGE : 2164.21 € (A déduire achat four chatenois 62.50€) donc soit 2101.71 € à payer par Chatenois

Le conseil municipal valide les comptes 2025 du RPI à l'unanimité.

❖ VIDEOPROTECTION AU CENTRE DU VILLAGE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le maire rappelle que le but de cette installation est de sécuriser les lieux : différents quartiers du village, installations municipales, et d'une manière plus large pour sécuriser toute la périphérie doloise.

L'entreprise Jet1oeil a chiffré le projet à 10 202 € HT.

Des demandes de subventions vont être faites auprès de l'Etat et du Département.

Après délibération, le conseil municipal a validé le projet à 9 voix pour et 1 voix contre.

❖ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS (CCID)

Il est demandé à la mairie de fournir 24 noms afin que 12 délégués (titulaires et suppléants) puissent être désignés par la préfecture pour former la commission des impôts (CCID). Le maire est représentant d'office.

Sont désignées :

- M. Philippe CHEVALIER
- Mme Sandrine WEIL ROBIN
- M. Sébastien DUTHU
- Mme Cécile DIDIER
- Mme Caroline FAIVRE
- M. Christophe HINSCHBERGER
- M. Gérard HOYER
- M. Rémy MARECHAL-LYET
- Mme Laurine CHEVALIER
- M. Pierrick MAIGNAN
- Mme Valérie HINSCHBERGER
- Mme Michèle HOYEZ
- Mme Marie-Hélène MARECHAL-LYET
- M. Nicolas PAILLE
- M. Frédéric PERNIN
- Mme Nathalie GNAGNE
- Mme Anne OCLER
- Mme Virginie PAILLE
- Mme Sophie PERNIN
- M. Didier COLIN
- M. Fabien BEAULIEU
- Mme Aurélie BOUCHERAT
- Mme Céline BERTONCINI
- Mme Jessica CHAVANON

❖ QUESTIONS DIVERSES

1- Désignation des délégués aux diverses commissions :

- Référent ambroisie : Mme Virginie PAILLE
- Référent ADMR : Mme Caroline FAIVRE (Mme Sophie PERNIN, suppléante)
- Sécurité routière : Mme Sophie PERNIN
- Référent Défense : M. Rémy MARECHAL-LYET
- Sécurité Accessibilité arrondissement dolois : M. Gérard HOYEZ
- Cimenterie de Rochefort s/Nenon et carrières de Moisey : M. Daniel BERNARDIN
- Syndicat des eaux : M. Sébastien DUTHU et M. Philippe CHEVALIER (titulaires) et M. Christophe HINSCHBERGER et M. Gérard HOYEZ (suppléants)
- CLETC : Mme Sandrine WEIL ROBIN
- SIVOM Massif de la Serre : M. Daniel BERNARDIN (suppléante : Mme Virginie PAILLE)

2- Désignation des délégués de la commission de contrôle de la liste électorale

Pour la commune : M. Rémy MARECHAL-LYET

Autres délégués : Mme Cécile DIDIER, Mme Caroline FAIVRE, M. Christophe HINSCHBERGER, Mme Virginie PAILLE, Mme Sophie PERNIN dont deux seront désignés par la Préfecture et par le Tribunal.

Fait à Amange, le 23 avril 2026

Le Maire

Daniel BERNARDIN

